



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 9 AOÛT 2021 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents les conseillers:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Sonia Lefebvre.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Tarification 2022 camping municipal;
- Suivi des projets;
- Travaux de marquage de la chaussée;

Nouveaux dossiers:

- Demande d'aide financière AIIRL – Rang 5, rang 4;
- PRAMAB- aide financière bâtiments municipaux;
- Demande d'aide financière programme PSISRPE;

Demandes d'appui :

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-082021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

**Exempter la lecture du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-082021

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de juillet tenue le 5 »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**Adoption du procès-verbal**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

03-082021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de juillet, tenue le 5, tel que rédigé »

**Finance :**

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron

04-082021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août 2021 au montant de 338 889.09 \$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août 2021 au montant de 59 213.55 \$ »

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 04-082021

Signé, ce 09 août 2021.

  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Infos et suivis des représentants de comités**

Rien de particulier de mentionné, pas beaucoup de rencontre et d'activités pour le moment.

**Dossiers en cours :**

- **Tarifcation 2022 camping municipal**

CONSIDÉRANT que les tarifs de location d'espace de terrain de camping doivent être établis pour l'année 2022 afin d'ajuster les prix en fonction d'une augmentation de 5% ;

CONSIDÉRANT qu'un tarif vacancier sera offert en 2022 avec une augmentation de 1%, pour une location pour tout l'été mais sans les avantages du saisonnier si la limite autorisée de saisonnier est atteinte pour l'année, mais un vacancier n'a pas de priorité pour obtenir un terrain saisonnier si nous offrons de nouveaux terrains saisonniers au cours de l'année 2022 une fois les travaux d'infrastructures réalisés;

CONSIDÉRANT que les terrains saisonniers clause grand-père auront une augmentation afin de les ajuster aux nouveaux tarifs saisonniers qui eux auront une augmentation de 5%;

CONSIDÉRANT que le remisage demeure au même tarif;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

05-082021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal établi les tarifs du camping pour l'année 2022 de la façon suivante : Augmentation de 5% du taux 2022 pour tous les types de locations et services offerts à l'exception des vacanciers »

« Tarifcation saisonnier ayant la clause grand-père verront celle-ci s'annuler et seront à partir de 2022 aux mêmes tarifs que les autres saisonniers »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



- **Suivi des projets**

La directrice générale fait un suivi des projets en cours – parc central, pumtrack, ponceau Lévesque, ponceau lac Milot et terrain de balle.

- **Travaux de marquage de la chaussée**

CONSIDÉRANT que le marquage de la chaussée était prévu au budget 2021 de façon partielle pour une somme de 3 000\$ ;

CONSIDÉRANT que le marquage de la chaussée n'a pas été fait depuis plusieurs années;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-082021

« Que le Conseil municipal autorise les travaux de marquage de la chaussée pour une somme d'environ 8 500\$ taxes en sus, le tout à même les revenus du fonds d'administration et d'une somme de 3 000\$ affecté au fonds carrière sablière »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 06-082021

Signé, ce 09 août 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Nouveaux dossiers :**

- **Demande d'aide financière AIIRL – Rang 5, rang 4**

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déposer une demande d'aide financière pour les volets **Redressement et Accélération** du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux requis dans la Municipalité seraient admissibles à ce programme et permettraient l'amélioration des chemins du rang 5 et rang 4 ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-082021

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour déposer une demande d'aide financière dans les délais requis et à engager les frais requis auprès de spécialistes afin d'établir les montants requis »

- **PRAMAB- aide financière bâtiments municipaux**

Remis à une prochaine séance.

- **Demande d'aide financière programme PSIRPE**

CONSIDÉRANT que l'amélioration et l'ajout de modules de jeux permetts aux enfants de développer des habilités psychomotrices et les habituent à échanger avec les autres;

CONSIDÉRANT que le module de glissoir est démodé, désuet, défectueux et plus ou moins sécuritaire pour les enfants de 0-5 ans et qu'il n'y a pas de modules sur le site récréotouristique du lac Serein, endroit de rassemblement pour les évènements de plus grande envergure (festival, plage, camping, etc);

CONSIDÉRANT que cela vient répondre aux actions prévues à la PFM afin d'aménager plus de parcs pour permettre les activités familiales et multigénérationnelles;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-082021



## Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot autorise la présentation du projet *Achat et installation de modules de jeux pour enfants sur deux sites* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* »

« Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre »

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désigne madame Rita Ouellet, directrice générale secrétaire trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous »

### **Demandes d'appui**

Aucune demande.

### **Demandes de contributions financières**

- **CDE de Milot**

CONSIDÉRANT que le réfrigérateur du Bar du lac est brisé et que la réparation est estimée à plus de 1 000\$ sans garantie;

CONSIDÉRANT que la CDE n'a pas le budget nécessaire, n'ayant pas opéré durant la pandémie;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-082021

« Que le Conseil municipal accorde une somme de 2 125. \$ à la CDE de Milot pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur qui sera installé au chalet récréatif »

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-082021.

Signé, ce 09 août 2021.

  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Correspondance et demandes diverses**

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Point de correspondance sans résolution**

Aucun point.

- **Point de correspondance avec résolution**

Aucun point.

### **Point divers :**

- **a) Lettre au député Éric Girard**

CONSIDÉRANT que nous avons appris que notre demande d'aide financière provenant de l'enveloppe discrétionnaire du député a été refusé pour 2021 ;

CONSIDÉRANT que c'est la première année qu'aucune somme ne nous est accordée pour l'amélioration de notre réseau routier par le député ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-082021

« Que le Conseil municipal fasse part de ses doléances à notre député M. Éric Girard par le biais d'une lettre qui sera transmise à son bureau »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**Période de questions pour les contribuables**

Aucun contribuable présent. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20h30.

11-082021

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale greff. Très.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »